

GUIDE DU CLUB 2025

Licences "une manifestation"

Faute de respecter l'ensemble des dispositions ci-dessous, le licencié ne pourrait se prévaloir d'aucune garantie d'assurance.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE ET DE VALIDITÉ

AGE	PARTICIPATION À	CONDITIONS
À partir de 6 ans	Une compétition	4 jours consécutifs avec essais inclus *
	Un entraînement, un stage	2 jours consécutifs

* Selon la durée de la manifestation

TARIFS DES LICENCES "UNE MANIFESTATION"

Toute licence "une manifestation" payée en ligne sur l'intranet FFM sera minorée de 20 € à l'exception des licences LJO, LJP, LJDE et LJD.

LJA	Toute manifestation	100 €	part assurance	12 €
LJB1	Le Touquet	160 €	part assurance	12 €
LJB2	Classiques Enduro (1)	160 €	part assurance	12 €
LJVE	Nouvelle Mobilité Électrique (dès 7 ans)	70 €	part assurance	12 €
LJD	Découverte Sportive (jusqu'à 11 ans)	25 €	part assurance	12 €
LJDE	Découverte Sportive Entraînement (jusqu'à 11 ans)	25 €	part assurance	12 €
LJE	Entraînement / Stage	87 €	part assurance	12 €
LJO	Officiel Commissaire de piste stagiaire (dès 14 ans)	20 €	part assurance	12 €
LJP	Assistant Pilote (dès 14 ans)	20 €	part assurance	12 €

(1) Val de Lorraine / Grappe de Cyrano / Trèfle Lozérien / Rand'Auvergne / L'Aveyronnaise Classic

VERIFICATIONS OBLIGATOIRES A EFFECTUER SUR PLACE PAR L'ORGANISATEUR

• CONCERNANT LES PARTICIPANTS

- Le participant doit être en possession d'une pièce d'identité lors du contrôle administratif.
- Le participant doit remettre, avec sa demande de licence, un certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste, y compris en compétition (sauf pour la licence LJO et la licence LJP)
- La demande de licence doit être dûment complétée (signature, coche assurance etc.)
- Le participant mineur doit être en possession d'une autorisation parentale
- Pour toutes compétitions, entraînements ou stages utilisant tout ou en partie la voie publique (Enduro, Trial ou Rallye), le participant doit être en possession du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto pilotée (à partir de 14 ans, il être titulaire du permis AM – ex BSR) ainsi que d'une attestation d'assurance en cours de validité (carte verte) à garantissant le véhicule en Responsabilité Civile.

• CONCERNANT LES DOCUMENTS RECAPITULATIFS ET LES PAIEMENTS

- Le club doit s'assurer que l'ensemble des documents de déclaration sont correctement remplis avant envoi au courtier Marsh
- Le club doit s'assurer que l'ensemble des formulaires de licence sont correctement remplis et que leur nombre corresponde à celui de la déclaration envoyée au courtier Marsh, avant envoi à Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente
- Le club doit s'assurer que l'ensemble des paiements, à l'ordre de la Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente, sont bien compilés et que leur nombre corresponde à celui de la déclaration envoyée au courtier Marsh, avant envoi à cette même Ligue

ENVOI DES DOCUMENTS

En remplissant le formulaire de souscription de licence « une manifestation », les pilotes, les officiels stagiaires et les assistants pilotes sont notamment informés des différentes garanties d'assurance liées à la licence et aux garanties complémentaires facultatives pouvant être souscrites. Il est impératif que le club organisateur veille à ce que le formulaire soit intégralement complété, notamment la partie « ASSURANCES ». De plus, il est nécessaire que le licencié conserve le formulaire de demande de sa licence (« partie à conserver par le licencié »). La partie détachable (Club) est à adresser sous 15 jours à la Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente, qui la retournera ensuite à la FFM.

1) DECLARATION DES LICENCIES « UNE MANIFESTATION » A L'ASSURANCE

Afin que les garanties soient acquises, le club devra envoyer avant le début de la compétition (essais et qualifications comprises) de l'entraînement ou du stage, par e-mail (adresses ci-dessous) l'état nominatif des participants « licenciés une manifestation », uniquement pour les licences souscrites sur place (document "Déclaration des pilotes 2024" pour les pilotes, document "Déclaration des commissaires de piste stagiaires ou assistants pilotes 2024" pour les autres participants).

Attention : pour les licences "une manifestation" souscrites sur le site Internet de la FFM, l'état nominatif des participants sera automatiquement adressé par courriel à l'assureur.



Pour tous renseignements, contactez :
 MARSH - Service Sport et événements - Tour Ariane, 92088 Paris
 La Défense Cedex
 E-mail : assurances_ffm@marsh.com
 Téléphone : 01 87 21 27 50 (de l'étranger : n°international du pays + 33 1 87 21 27 50)

Cette déclaration doit être intégralement complétée et doit comprendre obligatoirement :

- Le nom du club organisateur, la date de l'épreuve, de l'entraînement ou du stage, la discipline pratiquée, le numéro de l'épreuve pour chacun des deux états nominatifs,
- La liste des participants "PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que, pour toute pratique empruntant tout ou partie de la voie publique, le nom de la Compagnie d'Assurance garantissant le véhicule en RC et le n° du contrat d'assurance de chaque participant pour qui une licence à été souscrite sur place,
- La liste des participants "OFFICIELS STAGIAIRES ou ASSISTANTS PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom et la date de naissance de chaque participant pour qui une licence à été souscrite sur place.

2) DOCUMENTS A RETOURNER A LA LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE

La déclaration des licences "une manifestation" et les doubles (partie détachable) des licences délivrées, ainsi que les certificats médicaux devront être retournés à la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club dans les 15 jours après la manifestation avec le règlement correspondant aux licences délivrées.

Les licences "une manifestation" souscrites par les participants ainsi que celles annulées, déchirées ou inutilisées devront obligatoirement être retournées avec le règlement correspondant au nombre de licences "une manifestation" souscrites, par chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club.



DÉCLARATION DES PILOTES 2025

ATTENTION : Ne doivent être renseignées sur le présent formulaire que les licences payées sur place.
Ne pas mentionner les licences payées en ligne.

Cocher le type de licence correspondant

- LJA Toute manifestation
- LJB1 Le Touquet
- LJB2 Classiques Enduro

- LJD Découverte Sportive (jusqu'à 11 ans)
- LJE Entraînement / Stage
- LJE Nationale VTT Assistance électrique (dès 7 ans)

- LJE Découverte Sportive Entraînement (jusqu'à 11 ans)

Faire autant de copies de ce formulaire si nécessaire avant remplissage.

Bordereau à envoyer impérativement par e-mail au courtier Marsh avant le début de la manifestation en indiquant comme objet : "Déclaration Assurance Licence 1 manifestation + [date de la course]."

E-mail : assurances.ffm@marsh.com

Nom du Club organisateur : N° du Club : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Ligue : N° d'épreuve : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (obligatoire si compétition)

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Discipline :

LICENCE "UNE MANIFESTATION" PILOTES 2025

AU CAS OU UN ACCIDENT SURVIENDRAIT AVANT LA DATE ET L'HEURE DE RECEPTION PAR LE COURTIER MARSH DE CETTE DÉCLARATION, LE PILOTE ACCIDENTÉ NE POURRA PAS BÉNÉFICIER DES ASSURANCES INTEGRES A SA LICENCE.

A NOTER : Pour toute annulation de licence avant la manifestation, vous voudrez bien en informer LE COURTIER MARSH par e-mail, afin de ne pas être facturé sur des licences non délivrées.

N° LICENCE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	Société d'Assurance garantissant le véhicule en Responsabilité Civile	N° du contrat d'assurance garantissant le véhicule en Responsabilité Civile

Nom du signataire : Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Signature :

IMPORTANT ! Cette déclaration ainsi que les licences délivrées devront être retournées à votre Ligue Motocycliste Régionale avec le rapport de clôture de l'épreuve dans les 15 jours suivant la manifestation. Les licences annulées, déchirées ou inutilisées devront également être retournées.



DÉCLARATION DES COMMISSAIRES DE PISTE STAGIAIRES OU ASSISTANTS PILOTES 2025

ATTENTION : Ne doivent être renseignées sur le présent formulaire que les licences payées sur place.
Ne pas mentionner les licences payées en ligne.

Cocher le type de licence correspondante

LJO Officiel Commissaire de Piste Stagiaire LJP Assistant Pilote

Faire autant de copies de ce formulaire si nécessaire avant remplissage.

Bordereau à envoyer impérativement par e-mail au courtier **Marsh** avant le début de la manifestation en indiquant comme objet : "Déclaration Assurance Licence 1 manifestation + [date de la course]."

E-mail : assurances ffm@marsh.com

Nom du Club organisateur : N° du Club : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Ligue : N° d'épreuve : |_|_|_|_|_|_|_|_| *(obligatoire si compétition)*

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_| Discipline :

AU CAS OU UN ACCIDENT SURVIENDRAIT AVANT LA DATE ET L'HEURE DE RECEPTION PAR LE COURTIER MARSH DE CETTE DÉCLARATION, LE LICENCIÉ ACCIDENTÉ NE POURRA PAS BÉNÉFICIER DES ASSURANCES INTÉGRÉES À SA LICENCE.

A NOTER : Pour toute annulation de licence avant la manifestation, vous voudrez bien en informer **LE COURTIER MARSH** par e-mail, afin de ne pas être facturé sur des licences non délivrées.

LICENCE "UNE MANIFESTATION" 2025

N° LICENCE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Nom du signataire : Date : |_|_|_|_|_|_|_|_| Signature :

IMPORTANT ! Cette déclaration ainsi que les licences délivrées devront être retournées à votre Ligue Motocycliste Régionale avec le rapport de clôture de l'épreuve dans les 15 jours suivant la manifestation. Les licences annulées, déchirées ou inutilisées devront également être retournées.